

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : David Talbot

<https://www.cadre21.org/membres/d4d7bb0ce7e7dc44c6722a23>

Date d'obtention : 2023-06-07 20:46:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une méthode d'intervention efficace qui permet d'agir rapidement dans les cas de sexto auprès des jeunes adolescents de mon école secondaire. La trousse permet de suivre le questionnaire pour bien recueillir les informations et ainsi intervenir efficacement. L'intervenant scolaire est le premier répondant. Les interventions rapides avec la trousse permettent une diminution des conséquences sur la victime et une meilleure des dommages collatéraux.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation en lien avec la trousse va baliser mes interventions avec les jeunes dans ce genre de situation. La formation va aussi permettre une plus grande vigilance et une sensibilisation dans le milieu scolaire. Une gestion plus rapide et efficace des situations de sexto. Une meilleure compréhension des différents acteurs impliqués dans les interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais consulter les photos. Faire une bonne collecte d'informations avec la trousse. Être dans la bienveillance et l'ouverture. Tenir compte des intérêts du jeune dans tout le processus. Bien diriger mes interventions en suivant les étapes de la trousse et en expliquant les étapes aux jeunes. Favoriser la confidentialité et s'en tenir à mon rôle d'intervenant scolaire. Référer aux partenaires désignés selon les procédures.